

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nathalie Caron		Date d'inspection Le 09 mars 2026
Nom de l'établissement Halte Garderie École St-Jacques 4		Numéro de permis 2009717
Adresse 10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7		Numéro de téléphone (506) 740-7749
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.	36(7)	13 mars 2026	
Commentaires: Tous les enfants de 4 ans doivent disposer d'un matelas d'au moins 5cm d'épaisseur pour la période de relaxation ou de sieste lorsque celle-ci dépasse 20 à 30 minutes.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite non planifiée en après-midi, j'ai constaté la conformité du ratio et qu'aucun enfant en bas âge n'était présent. Les éléments suivants sont observés : - Les effets personnels sont séparés et identifiés clairement au nom de chaque enfant. - Espace de rangement : Les produits toxiques, chimiques et d'entretien qui se trouvent dans la garderie sont rangés sous clé et hors de portée des enfants. - Annexe 11 : Aucun formulaire d'exclusion n'a dû être rempli, puisque les parents ont gardé les enfants à la maison. - Désignation : Certaines éducatrices doivent compléter les 10 heures de développement professionnel avant l'expiration du permis, prévue en juin 2026. - Vérification de 2 nouveaux dossiers pour les enfants d'âge préscolaire ainsi que les consentements signés. - L'aire de jeu intérieur est propre, sécuritaire et est pourvue de lumière naturelle. - Le matériel de jeu intérieur est varié, en quantité suffisante pour le nombre d'enfants présent et sont rangés sur des étagères basses, ouvertes et d'accès facile. - La planification des activités quotidiennes est effectuée sur une base mensuelle, et la documentation pour les enfants est sous forme de collage mensuel avec des photos des enfants durant les activités. Observation de la sieste pour les enfants d'âge préscolaire, de l'accueil des enfants d'âge scolaire, la collation fournie par la garderie (barre tendre) et du départ de 3 enfants d'âge préscolaire. Les enfants d'âge préscolaire et d'âge scolaire vont à l'extérieur lors de ma visite. Pour conclure, de nouvelles affiches sur les maladies transmissibles ont été distribuées lors de mon inspection de surveillance pour ce permis. Un total de 3 paquets de trois affiches a été remis. • Éruptions cutanées, lésions de la peau et démangeaisons chez les enfants • Diarrhée chez les enfants • Symptômes respiratoires chez les enfants

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 09 mars 2026

Date

original signé par
Vincent Caron

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"